

Présents : Georgette BREARD, Yolande LE VEXIER, Jean Luc MAHE, Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ECHELARD, Jean Jacques LE RAT, Pierrick GIBET, Patrick RABET, Louis LE HERISSE, Yves de CATUELAN, Pascal BOINET, Odette DUROS,

Nelly DIEULANGARD, Alain MORIN, Roger MEGRET, Arnaud MAHE, Christiane PINCEMIN.

Absents excusés : André RIO, Alain PERCHE.

Pouvoirs : André RIO à Yolande LE VEXIER, Alain PERCHE à Georgette BREARD.

Secrétaire de séance : Jean Luc MAHE

I – Travaux

1.1 - Programme voirie 2012

Monsieur Jean-Luc MAHE, adjoint, présente au Conseil Municipal le programme voirie 2012 proposé par la commission réseaux lors de la réunion du 29 novembre 2011.

Compte tenu de l'estimation établie par les services de la DDTM, de l'enveloppe annuelle (150 000 €) et des résultats d'appel d'offres, il est proposé à l'assemblée, après examen en municipalité, de retenir les chemins suivants :

Tranche ferme :

- La chesnaie – VC 8 : 1000 m
- Le Moulin de la Maladrie – VC 70 : 136 m
- Beau Soleil - Les Petites landes – VC 90 : 310 m
- Le Pont Joret - Catuélan– VC 33 : 365 m
- Le Bas Guerland – VC 34 : 505 m

1.2 - Sacristies : attribution des marchés

Par délibération en date du 13 septembre 2011, le Conseil Municipal approuvait le cahier des charges relatif à l'aménagement des sacristies et autorisait la consultation des entreprises.

La consultation a eu lieu au cours du mois de novembre et la commission d'ouverture des plis s'est réunie le vendredi 6 janvier 2012.

Thierry ANDRIEUX rapporte le compte rendu de l'analyse des offres ainsi que la décision par la commission d'appel d'offres de l'attribution des marchés.

Lots	entreprises	Montant
Lot Plâtrerie cloisons sèches	ATC	5 852.81 € TTC
Lot Menuiserie	Philippe BURLOT	6 765.41 € TTC
Lot Carrelage	Carrelage LE BORGNE	2 904.66 € TTC
Lot Electricité Plomberie	Ent MORVAN	5 524.60 € TTC
Lot Faux Plafonds	ATC	2 069.98 € TTC
TOTAL		23 117.45 € TTC

1.3 - SDE – Eclairage public - Plus value mise en place du panneau sens interdit à leds

Par délibération en date du 11 octobre, le Conseil Municipal approuvait la mise en place d'un panneau sens interdit à leds raccordé au réseau d'éclairage public. Le coût du raccordement estimé par le Syndicat Départemental d'Electricité s'élevait à 1 750 € avec une participation communale à hauteur de 875 €.

Jean-Luc MAHE indique que lors de l'installation du panneau, il s'est avéré que l'emplacement du réseau souterrain d'éclairage public ne correspondait pas au plan

de recollement. Le Syndicat Départemental d'Electricité a procédé à une nouvelle étude. Le montant du nouveau devis est estimé à 2 340 € avec une participation communale fixée à 1 170 €, soit une plus value pour la commune de 295 €.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le nouveau projet de mise en place du panneau à leds d'un montant de 2 340 €.

II - Urbanisme

Etude urbanisation du bourg : attribution marché d'études

Madame Le Maire rappelle la délibération en date du 13 septembre 2011, par laquelle le Conseil Municipal dans le cadre du partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne autorisait la signature d'une convention d'études avec pour objectif la réalisation d'une étude urbaine.

La consultation s'est déroulée au cours du mois de novembre. Sur cinq candidatures, la commission d'ouverture des plis a auditionné quatre bureaux d'études le 20 décembre.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'ouverture des plis a attribué le marché d'études au Bureau ANNEZAN de Saint-Brieuc pour un montant de 29 182,40 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame Le Maire à signer le marché d'Etudes avec le bureau ANNEZAN et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

III - Affaires Générales

3.1 – SAFER / appel à candidatures

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) de Bretagne envisage d'échanger ou de rétrocéder un terrain cadastré section L n° 560 d'une superficie de 81 a 50 ca sur la commune de Hénon et lance un appel à candidatures. Le prix de vente est fixé à 3 600 € hors frais, les frais sont évalués à 1 400 €.

Madame Le Maire propose au Conseil de positionner la commune sur l'acquisition de la parcelle afin de constituer une réserve foncière.

[Pierrick GIBET, conseiller municipal, membre du GAEC du Guéhélen, informe le Conseil de la candidature du GAEC et sort de la salle du Conseil].

La constitution d'une réserve foncière permet à la commune de faciliter la réalisation de ses projets

d'aménagement et de protection de la ressource en eau. Outre la procédure d'aménagement foncier, l'acquisition par voie amiable de terre agricole est une possibilité. Madame le Maire rappelle toutes les démarches entreprises pour la constitution d'une réserve foncière depuis le lancement de la mise en place du périmètre de protection qui se sont révélées infructueuses.

Le Conseil Municipal décide à 18 voix pour, 1 abstention de déposer auprès de la SAFER la candidature de la commune pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section L n° 560 et mandate Madame Le Maire pour notifier cette décision à la SAFER.

3.2 – SAFER: convention de veille opérationnelle du marché foncier rural et de constitution de réserves foncières

Madame Le Maire propose au conseil la signature d'une convention de veille opérationnelle du marché foncier rural et de constitution de réserves foncières entre la commune et la SAFER de Bretagne.

Le projet de convention établit les conditions de veille et d'information opérationnelles du marché foncier local et

définit les modalités d'intervention respectives (administratives et financières) de la SAFER et de la commune pour la constitution de réserves foncières sur le territoire communal.

Deux niveaux d'information par la SAFER sont proposés :

Option 1 : information dans toutes les notifications de vente sur la commune, coût annuel 800 € HT,

Option 2 : information dans les notifications de vente ouvrant le droit de préemption de la SAFER, coût annuel 500 € HT.

Madame Le Maire demande au Conseil :

Dans un premier temps, de se prononcer sur l'opportunité de signer la convention avec la SAFER.

Après délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser la signature de la convention,

Dans un deuxième temps, de se prononcer sur le choix de l'option.

Après délibéré,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir l'option 1 au prix de 800 € HT.

IV – Finances

Attribution de compensation au 1^{er} janvier 2012 : approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Depuis la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur la communauté, la Communauté de Communes verse à ses communes adhérentes une attribution de compensation.

Par délibération du 25 octobre, le Conseil Communautaire a engagé une extension de ses compétences à la salle omnisports de Moncontour ainsi qu'aux pistes d'athlétisme et de bicross.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 29 novembre dernier pour évaluer les charges transférées et par voie de conséquence, le montant des attributions de compensation au 1^{er} janvier 2012.

La commission propose de retenir :

- comme assiette de calcul, l'annuité en cours et le coût du fonctionnement soit au total 22 000 €,

- comme mode de calcul, la moyenne du nombre d'élèves de Hénon sur les trois rentrées scolaires antérieures à 2011 rapportée à la moyenne totale des élèves.

Le montant des charges transférées est établi à 3 345 €.

Le montant de l'attribution de compensation passe ainsi de 77 722 € à 74 377 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport présenté par la commission d'évaluation des charges transférées du 29 novembre 2011

V - Questions diverses

Commission Intercommunale des Impôts Directs : désignation des membres titulaires et des membres suppléants

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 13 décembre 2011, le Conseil Municipal validait le principe de création d'une commission intercommunale des Impôts directs conformément au Code Général des Impôts.

Il appartient au Conseil de proposer quatre membres titulaires et quatre membres suppléants, domiciliés sur la commune ainsi qu'un membre titulaire et un membre suppléant domiciliés hors territoire communautaire.

Sur proposition de la Municipalité après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal propose les commissaires suivants :

Commissaires titulaires :

- M. Dominique BOUDER, domicilié rue 8 Jean Sio,
- M. Daniel ROUTIER, domicilié 6 rue du Stade,
- M. Jean-Claude L'ECHELARD, domicilié Les Devants Lus,
- M. Johan LAMANDE, domicilié le Champ Dolo

Commissaires suppléants :

- M. Patrick RABET, domicilié la Ville Avenet
- M. Jérôme VERDES, domicilié 4 rue du Stade
- M. Frédéric RAULT, domicilié Place Saint Pierre
- M. Alain DORE, domicilié Le Bois Dolo

Commissaires titulaire et suppléant domiciliés hors territoire communautaire

- Titulaire : M. Stéphane SAGORY, domicilié 7 rue Oust 22 460 UZEL
- Suppléant : M. Francis HERVE, retraité, 79 rue Saint Lazare 22 400 LAMBALLE